

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 6 MAI 1857.

RAPPORT fait par M. MILCAMPs, au nom de la commission des naturalisations, sur la requête du sieur Bon, avocat, à Liège.

MESSIEURS,

Le sieur Louis Bon, né à la Caune, département du Tarn (France), le 17 janvier 1806, actuellement avocat à Liège, demande la naturalisation ordinaire.

Les autorités, consultées, constatent que le pétitionnaire a fait ses études universitaires à Liège, et qu'après y avoir obtenu le grade de docteur en droit, il s'est fait recevoir avocat à la cour, devant laquelle il a été admis à prêter serment en cette qualité; qu'il s'est marié à Liège en 1833 avec une Belge, dont il a deux enfants; que ce mariage l'a placé dans l'aisance; que sa conduite à Liège, comme dans le Luxembourg, où il a résidé précédemment depuis 1829 jusqu'en 1832, n'a jamais donné lieu à aucun reproche, et lui a même valu un certificat honorable de l'autorité locale. Les mêmes autorités estiment qu'il y a lieu d'accueillir sa demande.

LE RAPPORTEUR,

MILCAMPs.

LE PRÉSIDENT,

Isid. FALLON.